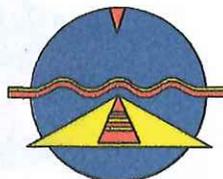


no 9392
du 09.10.23



**SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC**

COMITÉ SYNDICAL DU 03 OCTOBRE 2023

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE

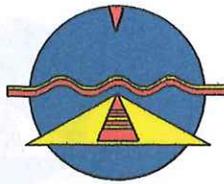
ARTICLE L2121-25 DU CGCT

L'an deux mille vingt-trois et le 03 octobre à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 27 septembre 2023.

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° DE DELIBERATION	OBJET DES DELIBERATIONS	DECISION
	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 07 mars 2023	Adopté
	Décision du Président – Pour information	Pour information
2023-12	Ligne aérienne Brive-Paris (Orly) : présentation du rapport d'activités du délégataire pour l'année 1	Prend acte
2023-13	Présentation des rapports d'activités de la Régie Personnalisée et du Syndicat Mixte pour l'année 2022	Prend acte
2023-14	Zone d'activités : Validation du projet et lancement des consultations de travaux	Unanimité
2023-15	Validation d'un modèle d'accord de confidentialité	Unanimité



SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

A Brive, le 06 octobre 2023

Le Président

Julien BOUNIE

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et **le décret n° 2021-1311** du même jour pris pour son application apportent d'importantes modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et notamment la suppression du compte-rendu des séances et la création de la liste des délibérations.

Les délibérations sont consultables sur le site Internet de l'aéroport Brive Vallée de la Dordogne : www.aeroport-brive-vallee-dordogne.fr, rubrique Espace Pro, sous-rubrique Actes administratifs

Date de publication : 09/10/2023